

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE MERE EGLISE

REUNION DU 12 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le douze février, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Mère-Église, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur QUETIER, Maire.

Étaient présents :

M. QUETIER, M.VOISIN STEPHANE, M.LACOTTE, MME MICHEL, MME HEBERT, MME MARAIS, M. DROUET, MME HASLEY, M.COTENTIN, MME MARIE, M. SANTINI, M HASLEY, M. PALFREYMAN, MME BUZE, M.VOISIN HERVE

Absents excusés:

MME JORET ayant donné pouvoir à M DROUET,
M. BUSSEROLLES ayant donné pouvoir à MME MICHEL
MME MAURER ayant donné pouvoir à M. QUETIER
MME LEFEVRE

Absents:

Convocation : 05/02/2015

Affichage : 06/12/2014

Approbation du compte rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du précédent conseil n'amène pas de remarque particulière et est approuvé à l'unanimité des présents.

Trophées de Midi en France et de La Presse de la Manche

Monsieur le Maire indique avoir reçu un trophée de Midi en France et un Trophée de la Presse de la Manche pour récompenser l'organisation des festivités du 70^{ème} anniversaire du débarquement.

Rencontre de Monsieur le Maire avec Jeffrey Fortenberry et Madame le Consul Tashawna Bethea le lundi 16 février 2015.

06/2015- Demande de subvention DETR pour la toiture de la mairie

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de réfection de toiture à la mairie. La dépense estimée s'élève à 34 500 €HT.

Il indique au Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention DETR pour la réalisation de ces travaux.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le MAIRE à solliciter cette demande de subvention, et à réaliser les travaux de réfection de la toiture de la mairie.

7/2015 – Travaux d'alimentation des sanitaires sur le parking au Sud du Musée et des parcelles AC 163 et AC 164

Monsieur LACOTTE, Adjoint au Maire, présente le projet de travaux d'alimentation des sanitaires sur le parking au Sud du Musée et des parcelles AC 163 et 164 : Plusieurs entreprises doivent intervenir afin d'assurer l'alimentation en électricité, en télécom, en eau potable de la parcelle sur laquelle se situent les sanitaires, au Sud du Musée, et des parcelles cadastrées AC 163 et 164 destinées à être construites.

Monsieur LACOTTE indique avoir rencontré les représentants des entreprises - le SDEM, Bouygues Energies et la SAUR - afin d'évoquer la réalisation concertée de ces travaux et leur coût :

Le SDEM confiera les travaux d'électricité à Bouygues Energies, Bouygues Energies assurera également les travaux de télécom et la SAUR assurera les travaux d'alimentation en eau potable

Le SDEM propose de facturer une participation au montant des travaux à la Commune de 1694.50€ TTC

L'entreprise Bouygues Energies propose de réaliser les travaux pour un montant de 4765.20€HT soit 5 718.24€TTC.

La SAUR propose de réaliser les travaux pour un montant de 10 691.61€HT soit 12 829.93€TTC.
Soit un total de travaux de 20 242.67€TTC

Les chiffres évoqués ci-dessus sont susceptibles d'évoluer à la baisse dans la mesure où nous pourrions peut-être utiliser les fourreaux posés et éviter de rouvrir une tranchée.

Monsieur LACOTTE indique qu'il est indispensable de réaliser ces travaux dans les plus brefs délais afin d'assurer l'alimentation des sanitaires avant le début de la saison touristique.

Après avoir entendu Monsieur LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la réalisation de ces travaux avec les entreprises précitées pour un montant total de 20 242.67€TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

8/2015 – Avancement des personnels et création de postes

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et un poste de brigadier-chef principal à compter du 1er avril 2015.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et d'un poste de brigadier-chef principal à compter du 13 mars 2015.
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Commune

9/2015 – Acquisition d'un diable pour l'atelier

Daniel LACOTTE, Maire Adjoint, propose d'acquérir un diable pour l'atelier.

Le cout d'acquisition a été chiffré par l'entreprise COMAT et VALGO à 114.48€TTC.

Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'acquisition d'un diable pour l'atelier auprès de l'entreprise COMAT et VALGO pour un montant de 114.48€TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget fonctionnement de la Commune

10/2015 – Acquisition d'un DOSATRON

Daniel LACOTTE indique que de nouvelles obligations s'imposent aux services techniques pour l'entretien des espaces verts. Il s'agit d'utiliser des produits plus respectueux de l'environnement et moins nocifs pour la santé des utilisateurs.

Afin de contrôler l'utilisation des produits phytosanitaires, il est nécessaire d'acquérir un doseur, dit Dosatron.

L'acquisition de ce matériel est chiffrée par l'entreprise MELUN Motoculture à 1 527.12€HT.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ledit matériel.

Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'acquisition d'un doseur dit Dosatron auprès de l'entreprise MELUN Motoculture pour un montant de 1 527.12€HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

11/2015 – Acquisition d'un marteau burineur pour le service technique

Daniel LACOTTE, Maire Adjoint, indique qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un marteau burineur pour l'atelier.

L'acquisition d'un tel matériel est chiffrée par l'entreprise Big Mat à 778.70€HT.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ledit matériel. Madame Buze demande s'il est possible de mutualiser ce genre d'achat avec une commune voisine. Cela semble difficile pour ce genre de matériel et nécessiterait des déplacements pour aller le chercher.

- Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- AUTORISE l'acquisition d'un marteau burineur auprès de l'entreprise Big Mat pour un montant de 778.70€HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

12/2015 – Acquisition de nettoyeurs haute pression

Daniel LACOTTE indique qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de deux nettoyeurs haute pression : un pour les sanitaires au Sud du Musée chiffré par DISTRICO à 299.92€HT et un pour les sanitaires à proximité du marché couvert chiffré par DISTRICO à 141.58€HT.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ledit matériel.

- Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- AUTORISE de ces deux nettoyeurs haute pression
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis,
- DIT que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

13/2015 – Fourniture de bornes amovibles pour le centre bourg

Daniel LACOTTE indique qu'il est nécessaire de prévoir l'acquisition de 8 bornes amovibles supplémentaires pour la place et les entrées de bourg.

La fourniture de ces bornes est chiffrée par l'entreprise Univers et citée à 2 560.00€HT

Monsieur le Maire propose d'acquérir lesdites bornes.

Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'acquisition de bornes amovibles auprès de l'entreprise Univers et Cité pour un montant de 2 560€HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

14/2015 – Acquisition de corbeilles et potelets pour le centre bourg

Daniel LACOTTE indique qu'il est nécessaire d'acquérir des corbeilles supplémentaires à disposer dans le bourg et des potelets et fourreaux à installer sur la place du 6 juin.

Le coût de 10 corbeilles et 14 potelets et fourreaux est chiffré par l'entreprise JPP Direct à 3 881.91€ HT

Daniel LACOTTE propose de procéder à la commande de matériel.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'achat de corbeilles et potelets et fourreaux auprès de l'entreprise JPP Direct pour un montant de 3 881.91€HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune,

15/2015 – Fourniture et pose d'un balisage alterné pour l'IVECO BENNE de l'atelier

Daniel LACOTTE propose d'équiper le camion IVECO BENNE de l'atelier d'un balisage alterné avant et arrière ainsi qu'une barre de signalisation à fixer.

Le montant de ces travaux a été chiffré par AM Concept à 1 349.25€HT

Daniel LACOTTE propose d'équiper le camion IVECO BENNE de ces éléments de signalisation.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'acquisition et la pose d'un balisage alterné et d'une barre de signalisation auprès d'AM Concept pour un montant de 1 349.25€HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune

16/2015 – Fourniture d'un distributeur Toutounet

Daniel LACOTTE indique qu'il serait pertinent d'équiper la Commune d'un point Toutounet c'est-à-dire d'un endroit où les propriétaires de chiens pourraient disposer de sacs et d'une poubelle pour y déposer les déjections de leurs animaux.

Le coût de ce distributeur s'élève à 2 610€HT. Des sacs supplémentaires seront fournis gratuitement.

Daniel LACOTTE propose d'acquérir ledit matériel.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'acquisition d'un distributeur Toutounet pour un montant de 2 610€HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur budget investissement de la Commune,

17/2015 – Fourniture de jardinières rectangles pour la place du 6 juin

Daniel LACOTTE indique que des jardinières pourraient être disposées autour de la place en remplacement des chaînes trop dangereuses et afin d'éviter que les véhicules ne viennent se stationner sur la partie en stabilisé rouge de la place du 6 juin.

La fourniture de 9 jardinières rectangles de 146 litres a été chiffrée par l'entreprise DISTRICO à un montant de 2508.75€HT.

Monsieur le Maire propose d'acquérir lesdites jardinières.

Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'acquisition de jardinières auprès de l'entreprise DISTRICO pour un montant de 2508.75€HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis
- DIT que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

18/2015 – Acquisition de gazon synthétique

Daniel LACOTTE propose d'acquérir du gazon synthétique à disposer au cimetière à proximité du colombarium et ce afin d'éviter des projections d'herbe ou de graviers sur les monuments.

Le cout de ce gazon est chiffré par l'entreprise Echo-vert à 766.40€HT.

Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'achat de gazon synthétique auprès de l'entreprise Echo Vert pour un montant de 766.40€HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

19/2015 – Travaux sur les anciens sanitaires de la place chenevière

Daniel LACOTTE propose d'utiliser les sanitaires de la place Chènevière, qui ont vocation à ne plus être utilisée, en local technique pour stocker des containers ou cartons en attente de ramassage.

A cette fin, il convient d'installer deux vantaux de portes en tôle.

La fourniture et la pose de Bloc porte en tôle est chiffrée par l'entreprise LENOIR à 2 066.08€HT.

Daniel LACOTTE propose de réaliser cette prestation.

Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'installation d'un bloc porte de deux vantaux sur le bâtiment des sanitaires de la place Chenevière pour un montant de 2 066.08€HT.
- AUTORISE la Maire à signer le devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

20/2015 – Mise en conformité des réseaux d'eaux usées et pluviales de la maison paroissiale

Daniel LACOTTE indique qu'il est nécessaire de prévoir des travaux afin d'améliorer l'écoulement des réseaux d'eaux usées et pluviales à la maison paroissiale.

Un devis de mise en conformité de ces réseaux a été demandé auprès de l'entreprise BERNASCONI.

Le montant des travaux est chiffré par l'entreprise BERNASCONI à 8 725€HT.

Daniel LACOTTE indique qu'il est urgent d'assurer ces travaux dans la mesure où beaucoup d'eau parasites arrivent dans le réseau eaux usées et propose aux membres du Conseil de valider ces travaux.

Daniel LACOTTE indique également qu'il sera nécessaire de dévier les gouttières du centre paroissial.

Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la réalisation de travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux usées et pluviales à la maison paroissiale par l'entreprise BERNASCONI pour un montant de 8 725€ HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune et de l'Assainissement

21/2015 – Travaux d'alimentation en eau potable au marché couvert

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux d'amélioration de l'alimentation en eau potable et de suppression du comptage existant au marché couvert. Il s'agit de relier les sanitaires marché couvert à la rue du 505ème Airborne plutôt qu'aux toilettes nord, la conduite après compteur étant très longue.

La SAUR chiffre la réalisation de ces travaux à 2 184.95€HT.

Monsieur le Maire propose de réaliser lesdits travaux.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la réalisation de ces travaux par la SAUR pour un montant de 2 184.95€HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune,

22/2015 – Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget

Dans l'attente du vote du budget 2015 et pour les opérations ne bénéficiant pas de restes à réaliser, Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer afin d'ouvrir des crédits en investissement

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pose les conditions de cette autorisation.

Il est ainsi précisé que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget 2015 :

- Armoire pour défibrillateur : Entreprise CASAL pour un montant de 665.83€HT à imputer sur l'article 21318 opération 43,
- Travaux d'aménagement de trottoir dans la rue Général de Gaulle : Entreprise Laisney pour un montant de 1653.50€HT à imputer sur l'article 2151 opération 45
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'aménagement de la zone 1AU – Conseil Général pour un montant de 2500€HT à imputer l'article 2031 opération 125

23/2015 – Mise en place d'un compteur pour l'éclairage public sur la place chènevière

Daniel LACOTTE indique qu'il faut prévoir la mise en place d'un compteur définitif pour l'éclairage public en lieu et place du compteur forain posé au moment des travaux.

La mise en place de ce compteur est chiffrée à 1062.00€

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'ouverture des crédits d'investissement listés ci-dessus.

24/2015 – Demande d'adhésion au SDEM de la Commune d'AGON COUTAINVILLE et du SIE de BRICQUEBEC

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la Commune D'AGON COUTAINVILLE (délibération du 17/11/2014) et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE BRICQUEBEC (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire en application du Code Général des Collectivités Territoriales sollicite l'avis du Conseil municipal sur les demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'adhésion au SDEM de la Commune d'AGON COUTAINVILLE et du SIE de BRICQUEBEC

25/2015 – Places de stationnement sur la place du 6 juin

Daniel LACOTTE, Maire Adjoint, propose de modifier le stationnement sur la place du 6 juin de la manière suivante :

Il est proposé de supprimer 8 places de stationnement sur le parking de la place du 6 juin, côté gravillonné et de les replacer dans l'allée centrale afin de faciliter la circulation tout autour de la place. Il est par ailleurs proposé de créer deux places de stationnement devant la borne miliaire.

Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil , à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le déplacement des 8 places de stationnement et la création de 2 places supplémentaires sur la place du 6 juin.

26/2015 – Implantation d'un manège et tarifs,

Monsieur le Maire indique qu'une demande d'installation de manège forain a été déposée pour la période du 1^{er} juillet au 26 août 2015 par le professionnel intervenant chaque été sur la Commune depuis 3 ans. Ce dernier propose d'installer son manège habituel ainsi que des trampolines. Il s'installerait sur la place Chenevière sur le bi-couche, à proximité de la rue Koenig.

Il propose de faire droit à cette demande.

Il indique que le droit de place était fixé à 10€par jour les années précédentes.

Il propose de le fixer, pour l'année 2015, de la manière suivante : 10€par jour pour le manège et 5€ par jour pour les trampolines soit 15€par jour

Il précise enfin que l'industriel forain prendra à sa charge la mise en place d'un branchement temporaire électrique et d'un coffret.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- DONNE son accord à l'installation d'un manège forain dans les conditions énoncées ci-dessus.
- DIT que la recette sera perçue sur le budget fonctionnement de la Commune.

27/2015 – Délibération autorisant le Maire à ester en justice – Commune contre l'entreprise EUROVIA.

Monsieur le Maire rappelle des difficultés rencontrées avec l'entreprise EUROVIA concernant les malfaçons constatées sur les dalles en grès suites aux travaux d'aménagement du bourg.

Il indique avoir saisi l'assureur de la Commune.

Une opération d'expertise a été organisée en présence de l'entreprise EUROVIA, du représentant du cabinet NIS - maitre d'œuvre et de la Commune de Sainte-Mère-Eglise avec l'expert mandaté par son assurance.

L'assurance de la Commune préconise de saisir un avocat afin d'assigner l'entreprise en justice.

Monsieur le Maire a donc pris attache auprès de Maître Arnaud LABRUSSE, avocat qui accepte de suivre ce dossier pour le compte de la Commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à ester en justice dans le cadre d'un référé expertise ou de tout autre action pouvant découler de ce dossier et de désigner comme avocat Maître Arnaud LABRUSSE pour défendre la Commune de Sainte-Mère-Eglise dans cette affaire.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre d'un référé expertise ou de tout autre action pouvant découler de ce dossier,
- DESIGNER comme avocat Maître Arnaud LABRUSSE pour défendre la Commune de Sainte-Mère-Eglise dans cette affaire.
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget de la Commune.

Questions diverses :

Résultats de la Commission voirie concernant la signalétique du bourg

Daniel LACOTTE, Maire Adjoint et René DROUET, conseiller municipal expose les avancées de la Commission concernant la mise en place d'une signalétique dans le bourg de Sainte-Mère-Eglise.

- Cette signalétique est décrite sous deux aspects :
- La mise en place d'une zone de rencontre à 20km
- La mise en place d'une signalétique adaptée pour les commerces

Après échange, de vue il est proposé plusieurs adaptations.

Daniel LACOTTE précise que le cout de la micro-signalétique a été chiffrée à 9279.47€TTC et que le coût de la zone 20 a été chiffré à: 3592.50€TTC. Ces coûts sont susceptibles d'évoluer afin de tenir compte des modifications proposées par les Conseillers et à intégrer par la Commission Voirie.

Remise de documents aux archives départementales

Monsieur le Maire indique avoir rencontré le Président du centre de gestion de la Manche et le Directeur des archives départementales en présence de l'archiviste du centre de gestion.

L'archiviste du centre de gestion a découvert des documents anciens qui concernent notamment la justice de paix.

Le Président du centre de gestion et le Directeur des archives départementales proposent que les documents datant d'avant 1940 soient conservés dans les locaux des archives départementales. La propriété de ces documents resterait communale mais leur protection serait assurée par les archives départementales.

Point sur les modifications du PLU

Monsieur le Maire indique que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sainte-Mère-Eglise est en cours de modification.

Une partie du zonage du PLU devrait, en effet, être modifiée afin de permettre l'implantation d'un centre équestre en lieu et place du haras.

L'enquête publique s'est achevée et le commissaire enquêteur devrait rendre son rapport très rapidement.

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, qui est compétente pour approuver la modification du PLU, devrait se prononcer, au vue du rapport du commissaire enquêteur, lors de sa prochaine séance du 26 février 2015.

Projet de SAGE

Monsieur le Maire expose le projet de SAGE DOUVE et TAUTE transmis par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Il est demandé aux membres du Conseil, qui ont pris connaissance de ce document, d'émettre un avis quant à ce projet de SAGE DOUVE et TAUTE.

Monsieur le Maire indique avoir demandé aux services du SAGE de lui adresser un document de synthèse explicatif. Il est également prévu que la Communauté de Commune organise une réunion de présentation pour ses conseillers à laquelle les élus municipaux pourraient assister.

Après avoir pris connaissance des documents, il est proposé de reporter l'examen de ce point à une prochaine séance du Conseil municipal.

Présentation du nouveau site internet

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Monsieur CONTENTIN, conseiller municipal, de travailler sur un nouveau site internet pour la Commune de Sainte-Mère-Eglise, plus dynamique et facilement modifiable par les administrateurs.

Il laisse la parole à Monsieur CONTENTIN afin qu'il puisse faire une démonstration de ce nouveau site.

Monsieur le Maire souhaiterait basculer sur ce nouveau site dès le 17 février 2015. Le conseil municipal applaudit le travail réalisé par Monsieur Contentin et approuve la mise en ligne dès le 17 février. Une affichette sera réalisée et apposée dans les commerces pour annoncer le nouveau site. L'adresse du site reste inchangée : <http://www.saintemereglise.fr/>

Bilan des permanences des élus

Madame Michel, Adjointe au Maire, fait le point sur les permanences des élus organisées chaque samedi matin en mairie entre le 10h00 et 12h00.

Les élus de permanence ont accueilli, depuis le 6 décembre 2014, date de mise en place des permanences, 17 habitants ou commerçant venus s'exprimer sur des sujets divers, liés notamment à des questions de stationnement et de circulation, à l'entretien de certaines voies mais aussi à la signalétique.

Les problématiques évoquées par les habitants et les commerçants sont systématiquement étudiées et il est proposé d'y apporter des solutions. Les coordonnées des personnes sont notées afin que le Maire ou un adjoint recontactent la personne pour lui apporter une réponse.

Madame Michel propose aux Conseillers de s'inscrire aux prochaines dates de permanences et indique que la permanence aura désormais lieu en salle des mariages.

Elections départementales

Monsieur le Maire rappelle que les élections départementales auront lieu le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

Il indique qu'il est nécessaire d'organiser les permanences de ces deux dimanches d'élection : Il présente un tableau des permanences et propose à chacun des Conseillers de s'y inscrire.

Après échanges, l'organisation de ces permanences est validée. Le tableau de ces permanences sera transmis aux conseillers municipaux.

Dénomination des nouvelles voiries

Monsieur le Maire rappelle la dernière séance du Conseil municipal au cours desquelles il a été abordé la question de la dénomination du nouvel axe de circulation entre le rond-point de Saint-Ode et la rue des Clarons ainsi que la portion de voie permettant d'accéder au parking Sud du Musée.

A l'issue de la dernière réunion du Conseil, il avait été convenu de reporter le choix du nom de ces rues à la réunion de Conseil suivante.

Après échange de vue, il est proposé de nommer « Rue du Docteur Masselin » la rue permettant d'accéder au parking Sud du Musée et son prolongement sous réserve de l'accord de Madame MASSELIN.

Il est proposé plusieurs noms pour l'axe de circulation compris entre le rond-point de Saint-Ode et la rue des Clarons. La dénomination « Rue de la Liberté » retient l'attention.

Monsieur le maire propose de reporter l'examen de ces points à une réunion de Conseil ultérieure.

Point sur les communes nouvelles

Prochaine réunion de Conseil :

La prochaine réunion de Conseil est fixée le 12 mars 2015 à 20h30 en salle du Conseil.

Fait et délibéré à Sainte-Mère-Église,
Les jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme au Registre.

Le Maire,
Jean Quétier

M. VOISIN Stéphane

Mme HEBERT

M LACOTTE

Mme MICHEL

Mme MAURER Absente

Mme MARAIS

M. CONTENTIN

M. DROUET

Mme HASLEY

M. VOISIN HERVE

Mme MARIE

M. SANTINI

Mme JORET Absente

M. HASLEY

Mme BUZE

M. PALFREYMAN

Mme LEFEVRE Absente

M. BUSSEROLLES Absent